



L'évaluation est confrontée à des réticences de différentes natures, et c'est normal !

L'évaluation est régulièrement perçue comme une sanction, une contrainte, une perte de temps. **L'évaluation impose de se projeter dans une direction avant d'agir, puis de vérifier si l'on a choisi le bon chemin pour y arriver.** Ce mode de fonctionnement est souvent en contradiction avec le

mode de faire actuel, rapidement orienté vers l'action. **La nécessaire prise de recul** peut être perçue comme une perte de productivité. On le voit, diverses réticences, d'ordre psychologique et social, peuvent freiner la pratique d'évaluation, d'où la nécessité d'expliquer l'intérêt de la démarche.

Les principales raisons d'engager une évaluation :

S'améliorer en continu

Tout projet territorial de développement durable doit se placer dans une dynamique d'amélioration continue, au regard du développement durable, des actions et des politiques sur le territoire. Il accompagne une **dynamique de changements collectifs** (comportements, modes de consommation et de production, pratiques d'aménagement, etc.). L'évaluation alimente cette dynamique vertueuse : elle **mesure l'ampleur des changements obtenus, tire les leçons des succès** et des échecs, **porte une appréciation sur les méthodes** employées, pour les améliorer.

Dans un contexte socio-économique, technique et environnemental en évolution rapide, et dans un contexte de rigueur et de rarefaction de l'argent public qui contraint les collectivités à maîtriser leurs dépenses, l'évaluation est un élément de gestion publique incontournable. En effet, elle permet **d'aider à la décision, d'adapter et de réorienter** les projets de la collectivité en fonction de son contexte local et des moyens mobilisables.



Parole d'acteurs

L'évaluation sert à mieux faire dans la durée :

- "Pérenniser l'action de développement durable"
- "Valoriser ce qui est déjà fait, analyser nos échecs, pour imaginer la suite"
- "Réorienter l'action en matière de développement durable, pour être plus efficace"
- "S'assurer que la politique n'a pas d'effets secondaires indésirés"
- "Avoir un Agenda 21 plus pertinent, année après année"
- "Aider le chargé de mission à accompagner la prise de décision en ce sens"

Les freins habituels

Réticences des services face à l'évaluation...

- « C'est trop compliqué !
- Ça nous fait tout changer !
- On n'a pas le temps !
- On n'a pas les moyens financiers !
- Qui va faire l'évaluation ?
- On va juger notre efficacité. »

Réticences des élus face à l'évaluation...

- « On ne va pas remettre en question nos choix.
- On a été élu pour mettre en place notre programme. Il vaudrait mieux consacrer l'argent aux actions plutôt qu'à l'évaluation.
- On n'aura pas les réponses à certaines questions ! Comment va-t-on expliquer ce qui n'a pas marché, nos échecs ?
- Qu'est ce que cela implique en termes de processus ? »

Réticences des habitants face à l'évaluation ...

- « Les élus ne prendront pas en compte les propositions citoyennes.
- Il vaudrait mieux consacrer l'argent aux actions plutôt qu'à l'évaluation.
- C'est pas clair ! C'est pas lisible ! »



Optimiser l'action et la dépense publique

L'évaluation constitue un outil de **pilotage** indispensable, qui permet de :

- **préparer la décision** : en explicitant **les impacts sur le territoire des choix stratégiques**, en vérifiant que les objectifs visés ont été atteints et en recherchant les causes des échecs (techniques, financières, organisationnelles...), l'évaluation place la décision dans un cercle d'amélioration continue. Elle dote les services d'arguments quantitatifs et qualitatifs pour réorienter les stratégies territoriales, en suivant le fil directeur du développement durable.
- **optimiser les moyens** : les collectivités sont confrontées à une obligation de rationalité et d'efficacité, puisque les besoins en service croissent plus vite que les moyens à mobiliser pour l'action publique, quand ces derniers ne sont pas en diminution. Elles doivent, en permanence, trouver la bonne adéquation entre besoins et ressources. En aidant à mesurer les impacts des actions menées, l'évaluation permet d'orienter les moyens vers les meilleurs leviers d'action.
- **mobiliser les équipes et les compétences** : l'évaluation participative est une opportunité d'apprentissage collectif. Face à la diversité du développement durable (multiplicité des territoires et des outils de l'action publique, croisement d'enjeux transversaux, diversité des partenaires et des bénéficiaires...), elle aide à rassembler les différents acteurs sur un projet territorial avec des objectifs prioritaires, réalistes, et d'utilité générale.

Faire adhérer, légitimer et rendre compte

Dès lors que l'évaluation de l'Agenda 21 est ouverte, que les résultats en sont partagés avec les habitants, la relation de confiance entre la société civile et les élus est renforcée. L'utilité de l'action publique est alors mieux comprise et partagée. **L'évaluation renforce la démocratie locale.**

Préparer l'évaluation de l'Agenda 21, c'est d'abord débattre des résultats que l'on attend de la mise en œuvre du projet territorial. **A cette occasion, une compréhension commune du projet se construit.**

En réfléchissant avec les habitants aux changements souhaités, et à la façon de les mesurer ou de les apprécier, il est plus facile de faire comprendre les marges de manœuvre dont disposent la collectivité et les acteurs locaux, et les limites de l'action de chacun.

Plus tard dans la vie du projet, communiquer les résultats de l'évaluation, c'est **rendre compte des stratégies locales mises en œuvre**. Les citoyens ont connaissance des résultats obtenus, des moyens mobilisés, de la dépense publique engagée.



Parole d'acteurs

L'évaluation sert au dialogue

- "Rendre compte à la population"
- "Renforcer la transparence sur l'action publique"
- "Communiquer les résultats de l'action publique"
- "Mieux échanger avec les différents partenaires, institutionnels, financiers et locaux, et les habitants"



Parole d'acteurs

L'évaluation sert à l'optimisation des moyens

- "Optimiser nos moyens financiers"
- "Confirmer ou infirmer la pertinence et l'efficacité des actions"
- "Savoir si on a été efficace et atteint nos objectifs"
- "Évaluer l'impact de notre action au regard du développement durable"
- "Prendre du recul sur l'impact des politiques territoriales"



La publication des résultats de l'évaluation renforce la transparence indispensable à une bonne gouvernance et à la démocratie locale, et **confère une plus grande légitimité à l'action publique.**



Parole d'acteurs

L'évaluation sert à faire adhérer

"Inciter la population à être partie prenante de la vie du territoire : mieux informée, elle adhérera mieux, partagera les difficultés et incertitudes, comprendra mieux les enjeux du territoire"
 "Permettre une meilleure appropriation de la démarche : les habitants en deviendront ainsi acteurs"



Parole d'acteurs

L'évaluation au service de la gouvernance

"Être en cohérence avec les outils nationaux"
 "Sortir d'un management uniquement *gestionnaire* et redonner du sens à l'utilisation de nos moyens"

Anticiper et renforcer les cohérences entre politiques publiques

L'évaluation du développement durable est une nécessité, pour être en cohérence avec les politiques régionales, nationales et européennes.

Lorsqu'une collectivité locale s'engage dans un projet territorial de développement durable, elle participe à des engagements plus larges. La France s'est engagée à plusieurs titres à mettre en œuvre les principes du développement durable : « Agenda 21 » et Déclaration de Rio, Stratégie Européenne et Stratégie Nationale de Développement Durable, Charte pour l'environnement adossée à la Constitution, Grenelle Environnement.

Évaluer son Agenda 21 local permet de mesurer, à échéances régulières, l'apport de la stratégie locale aux objectifs nationaux et internationaux de développement durable. C'est prendre la mesure de sa propre responsabilité à l'égard de la planète et des générations futures.

C'est aussi se mettre en cohérence avec des politiques publiques initiées par l'Europe, l'État ou le Conseil Régional (Agenda 21, Plan Climat Énergie...).

Fiche réalisée en partenariat technique
avec ABCD Durable